

Interpellation au sujet des réaménagement du Bd S Dupuis et de l'avenue M Groeninck-De May

Maintenant que tout le monde a bien compris que ces nouveaux aménagements étaient la cause de nombreux accidents pour les automobilistes et de situations très dangereuses pour les piétons et cyclistes. Ces derniers, soucieux de survivre ayant bien entendu décidé de continuer à utiliser l'ancienne piste cyclable. On dirait aussi que Bruxelles Mobilité n'a pas encore intégré le concept de l'angle- mort des poids-lourds qui peut se révéler mortel pour les cyclistes. Or chacun sait (sauf apparemment Bruxelles Mobilité et la ministre Vandenberghe) que le Westland Shopping Center est essentiellement approvisionné par des poids-lourds. Ces poids-lourds doivent couper deux pistes cyclables pour arriver au Westland. Cet aménagement est clairement l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire et on l'a fait !

Je ne peux que me réjouir de la décision du Collège de demander au Gouvernement bruxellois de renoncer à l'aménagement actuel afin de rétablir la fluidité de la circulation tout en garantissant la sécurité des cyclistes et des piétons. Malheureusement, les « adaptations » aux aménagements 'temporaires' annoncées le 22 septembre dernier par la porte-parole de la Ministre tardent à être réalisés. Alors que, je le répète, il y a péril en la demeure, sans parler des interminables files jusqu'au Ring J'ai la nette impression que les fameuses adaptations promises tardent à être mises en place tout simplement parce que Bruxelles Mobilités n'a pas envie de les réaliser. On est bien loin de l'enthousiasme et de la rapidité avec lesquels ces aménagements infernaux avaient été mis en place (installés un dimanche, sans concertation aucune avec qui que ce soit) Il est temps que cette haine viscérale à l'encontre de l'automobile cesse et qu'au lieu de faire s'affronter les différents modes de déplacement, on mette sur pied une concertation avec l'ensemble des usagers. N'oublions pas que beaucoup d'entre nous sommes tour à tour piétons, automobilistes, cyclistes, usagers des transports en commun et j'en passe. Les aménagements provisoires et hâtifs sans concertation ne risquent que d'exacerber les positions des uns et des autres.

Ma question est la suivante :

Quand les adaptations seront-elles mises en place ? Le Collège pourrait-il svp presser Bruxelles Mobilité d'agir au plus vite dans l'intérêt de tous ? Les jours se font plus sombres et le risque d'accident ne fera qu'augmenter avec les conditions hivernales.

D'avance merci pour votre réponse

Françoise Carlier

Conseillère communale

Groupe MR



Anderlecht, le 22 octobre 2020.

Madame F. Carlier,
Conseillère communale

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Par mail

Secrétariat communal

Concerne : votre interpellation au sujet des réaménagements du Boulevard S. Dupuis et de l'avenue M. Groeninck-De May

Madame la Conseillère,

Pas plus tard qu'hier, a eu lieu une session d'informations en ligne sur invitation de la Région et la Commune afin de présenter des modifications à la phase test de réaménagement du Boulevard Sylvain Dupuis, en présence de la Ministre Elke van den Brandt et notre bourgmestre. Cette session – qui a dû se tenir en ligne à cause de la situation sanitaire - s'est déroulée dans le dialogue et à la satisfaction de tous les participants. Une cinquantaine de citoyens ont activement participé et ont eu l'occasion de poser des questions. Il n'est donc pas question ici de mettre en place des aménagements sans concertation préalable et je félicite Bruxelles Mobilité d'avoir écouté la commune sur ce point.

Les aménagements proposés ont été largement relayés par la presse dès aujourd'hui : on revient à la situation initiale en ce qui concerne la circulation automobile, comme demandé par le Collège dans son avis sur le projet. Le trafic de voitures sur 2 bandes de chaque côté sera rétabli et la bande bus-vélo supprimée. En même temps, une piste cyclable bidirectionnelle et protégée par une barrière Jersey sera mise en place du côté nord du Boulevard (coté Westland) à la place de la bande de stationnement.

Ces aménagements vont être mis en place dans le courant du mois de novembre. En effet, il est impératif de procéder rapidement à ce changement car les conditions hivernales ne permettent plus de les réaliser plus tard.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie, Madame la Conseillère, d'accepter mes salutations les plus distinguées.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Léchevine de la mobilité,

S. MÜLLER-HÜBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL Info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be